

LES FÉDÉRATIONS ET LES ENTREPRISES TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

Au cours de la dernière décennie, l'attention accordée à la simplification administrative s'est affaiblie. Et la crise du COVID-19 n'a fait que renforcer cette tendance. Depuis lors, on s'attelle presque exclusivement à éviter les risques, sans grande considération pour la charge administrative associée à un flux incessant de nouvelles règles et d'obligations administratives. En 2022, nos entreprises et fédérations sectorielles ont tiré la sonnette d'alarme. Notre enquête l'illustre par des chiffres.

La FEB a organisé plusieurs sondages afin d'identifier les charges administratives en forte augmentation. Les trois principales questions de l'enquête étaient les suivantes :

1. **QUELLES SONT LES TROIS CHARGES ADMINISTRATIVES LES PLUS IMPORTANTES POUR VOTRE ENTREPRISE ?**
2. **QUELLES SONT LES CHARGES ADMINISTRATIVES QUI ONT AUGMENTÉ (DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE) AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ?**
3. **QUELLES SONT LES CHARGES ADMINISTRATIVES QUI ONT DIMINUÉ (DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE) AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ?**

1. DES CHARGES ADMINISTRATIVES STRUCTURELLEMENT LOURDES

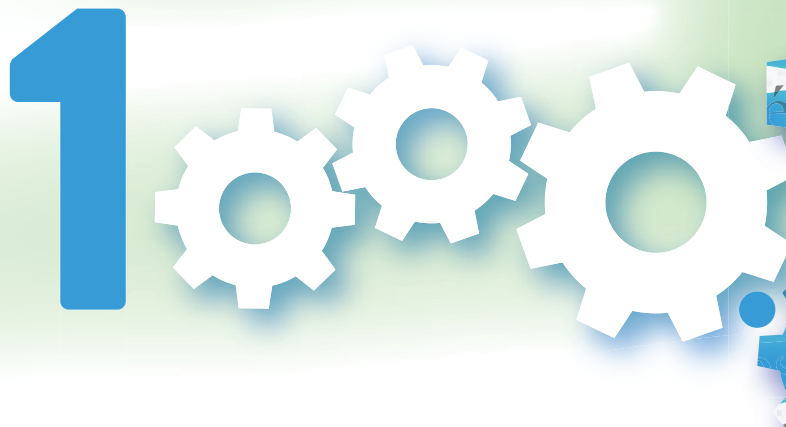
La première question a souvent reçu trois réponses, soit un total de 425 réponses. Nous les avons classées en neuf catégories, par ordre d'importance :

1. Charges administratives fiscales
2. Charges administratives liées au travail, au personnel et aux salaires
3. Charges administratives liées à la sécurité sociale (chômage, crédit-temps, maladie, pensions...)
4. Charges administratives liées aux obligations statistiques
5. Charges administratives liées aux diverses obligations de rapportage
6. Charges administratives spécifiques à certains secteurs
7. Charges administratives liées à la gestion financière et opérationnelle d'une entreprise
8. Charges administratives liées à la législation sur l'environnement, l'aménagement du territoire, les déchets et le climat
9. Autres charges administratives.

Le graphique à la page 10 montre que les charges administratives liées à **l'emploi, aux salaires et à l'administration du personnel** sont celles qui sont le plus souvent citées (109 fois, soit 26 %) par les entreprises parmi leurs trois principales charges administratives (structurelles). Cela concerne plus précisément les charges liées aux ressources humaines, à la gestion du personnel ou à la rémunération (50 occurrences), suivies de la paperasserie liée aux formations des collaborateurs (12 occurrences). Il existe également quelques occurrences (6) liées aux règles relatives au bien-être et à la sécurité au travail. Enfin, 5 occurrences concernent les tracasseries liées aux travailleurs à temps partiel, aux horaires flexibles et aux régimes de congé (parental et d'éducation).

La deuxième catégorie de charges les plus citées (77, soit 18 %) sont celles résultant de **législations sectorielles spécifiques**. Il s'agit principalement des charges pesant sur le secteur de la construction et, plus particulièrement, celles relatives aux travaux sur les chantiers (40). Pas mal de lourdeurs administratives spécifiques sont également signalées dans le secteur du travail intérimaire et des titres-services (11) et dans le secteur financier (10).

« LES CHARGES ADMINISTRATIVES PESANT SUR LES ENTREPRISES ONT AUGMENTÉ D'ENVIRON 1 MILLIARD EUR ENTRE 2020 ET 2022 »



Quatre catégories représentent chacune 8 à 12 % du nombre total d'occurrences :

- La première totalise 51 occurrences de charges administratives liées aux éléments classiques de la **gestion financière et opérationnelle d'une entreprise** (12 %). Cela englobe la facturation (9), les obligations comptables (7), les devis (6), la gestion du portefeuille d'assurances ou les formalités d'importation et d'exportation.
- Une seconde catégorie (41 occurrences, soit environ 10 %) a trait à tout ce qui concerne la **sécurité sociale**. Par exemple, la gestion du chômage ordinaire, temporaire ou économique (16), la gestion de la maladie (en particulier de longue durée) des travailleurs (7) et les régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière (3).
- Les charges **fiscales** sont mentionnées 38 fois (9 %). À cet égard, les principales formalités évoquées sont les déclarations de TVA et leurs annexes (12), les déclarations douanières (7) et les déclarations d'accises (2).
- Les charges en matière de **reporting** ont été citées 34 fois (8 %). Elles concernent notamment les rapports financiers traditionnels destinés à la Banque nationale (comptes annuels), mais aussi, de plus en plus, les rapports RH et ESG (dans le cadre de la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD). Les petites entreprises qui ne sont pas (encore) tenues d'établir des rapports subissent aujourd'hui déjà des pressions de la part de leurs parties prenantes pour commencer elles aussi à établir des rapports ESG – c'est ce que l'on appelle l'effet de ruissellement.

Enfin, deux catégories représentent environ 5 % de toutes les occurrences : les charges administratives liées aux **obligations statistiques** et les charges liées au **climat, à l'environnement, au traitement des déchets et au recyclage**.

Parmi les 22 mentions de charges administratives suite aux **obligations statistiques**, il est souvent question d'enquêtes ou d'obligations statistiques sans aucune précision. Les enquêtes spécifiques les plus souvent épinglées pour leur lourdeur administrative sont l'enquête sur la structure et la répartition des salaires de Statbel (4), l'enquête Intrastat de la Banque nationale (2) et l'enquête sur les déplacements domicile-travail.

Les 21 occurrences relatives au **climat, à l'environnement, au traitement des déchets et au recyclage** ont trait notamment à la complexité des demandes d'aides et de subventions pour des investissements écologiques (5). Les déclarations pour Recupel, Reprobel, Valipac, Fost Plus et Bebat sont également jugées lourdes sur le plan administratif (4).

La neuvième catégorie, « **autres charges administratives** », totalise 31 occurrences (+/- 7 %) sur des sujets tels que les formalités prévues par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) (4), les formalités administratives liées à la publication des documents de l'entreprise au Moniteur belge (3) ou à la participation aux marchés publics (3). Dans cette catégorie, le registre UBO¹ a la palme d'or, puisqu'il est mentionné pas moins de 7 fois.

2. CHARGES ADMINISTRATIVES EN PLUS FORTE HAUSSE

Les charges administratives qui ont le plus augmenté au cours des trois dernières années correspondent globalement aux catégories susmentionnées. En ce qui concerne les charges liées à la gestion financière et opérationnelle, il y a deux fois moins d'occurrences de « charges fortement accrues » que de « charges structurellement lourdes ». En revanche, le pourcentage des « autres charges » en forte augmentation est deux fois plus élevé. Cela s'explique principalement par les 'nouvelles' charges administratives liées à l'UBO et au RGPD. Par ailleurs, trois répondants ont indiqué que les charges administratives se sont alourdies dans TOUS les domaines.

En ce qui concerne les nouvelles charges fiscales, les personnes interrogées mentionnent la législation fiscale plus complexe concernant le parc automobile (de l'entreprise), l'administration plus complexe (et les contrôles plus lourds) pour les réductions de précompte professionnel pour les chercheurs et les nouvelles règles douanières suite au Brexit.

Parmi les obligations statistiques, elles mentionnent un certain nombre de nouvelles enquêtes menées par le SPF ETCS (notamment sur le télétravail et la déconnexion). En matière de sécurité sociale, elles regrettent notamment que la déclaration de chômage économique simplifiée introduite lors de la crise du COVID-19 ait à nouveau été remplacée par l'ancienne méthode complexe.

En ce qui concerne les charges administratives liées au travail, au personnel et aux salaires, l'insatisfaction porte surtout sur celles qui découlent des nouvelles réglementations en matière de formation (16 occurrences sur 54).

¹ UBO = Ultimate Beneficial Owner, le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) des dividendes (ou autres flux financiers) d'une entreprise.

3. CHARGES ADMINISTRATIVES EN PLUS FORTE BAISSE

La troisième question, « Quelles sont les charges administratives qui ont diminué (de manière significative) au cours des trois dernières années? », a suscité moins d'enthousiasme. Plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient constaté aucune réduction des charges administratives.

Quelques petites lueurs d'espoir ont été identifiées au niveau de la sécurité sociale grâce à la déclaration du chômage temporaire provisoirement simplifiée pendant la crise du COVID-19 (malheureusement abandonnée par la suite) et à la numérisation de la déclaration des risques sociaux (DRS). Dans le domaine du personnel, du travail et des salaires, la numérisation des chèques-repas a été appréciée. En outre, de nombreuses entreprises se sont simplifiées la vie en confiant davantage de tâches aux secrétariats sociaux.

Dans l'ensemble, les entreprises apprécient que la communication avec les pouvoirs publics puisse de plus en plus se faire par voie numérique. La gestion simplifiée de l'identité et des accès via l'application itsme® est également accueillie favorablement.

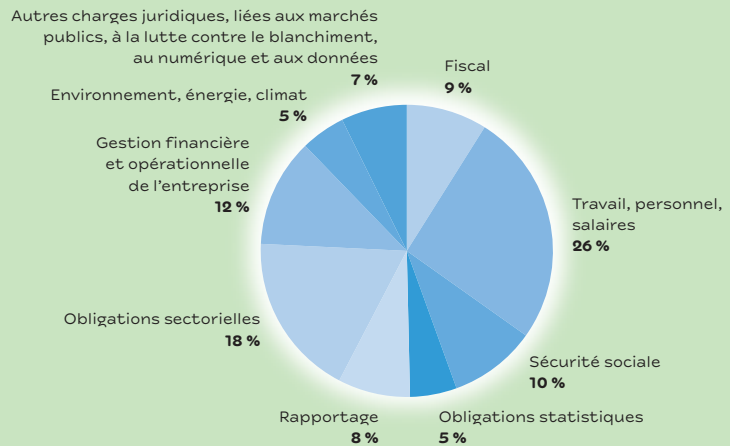
LA NUMÉRISATION N'EST PAS LA PANACÉE

Globalement, les résultats de notre enquête montrent que les charges administratives pesant sur les entreprises ont considérablement augmenté ces dernières années. Les progrès de la numérisation peuvent certes atténuer quelque peu l'impact de ce phénomène, mais pas l'enrayer complètement. En bref, la lutte contre Kafka est loin d'être gagnée, comme le confirment d'ailleurs les résultats de l'enquête réalisée tous les deux ans par le Bureau fédéral du plan. Celle-ci indique en effet que les charges administratives pesant sur les entreprises ont augmenté d'environ 1 milliard EUR entre 2020 et 2022. Il y a donc encore beaucoup de travail en perspective pour la nouvelle législation.

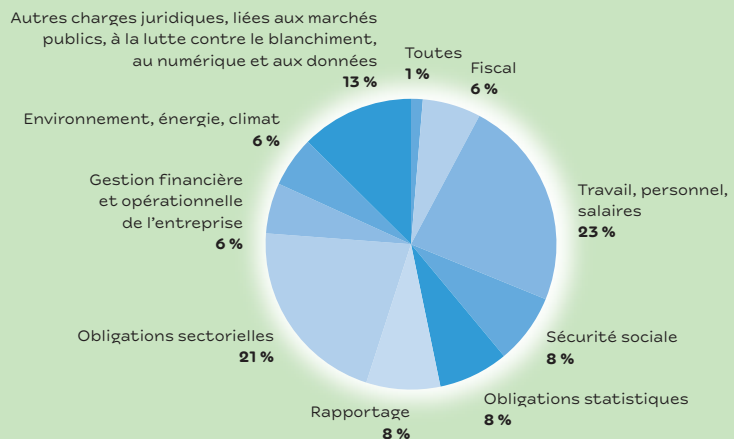
La FEB a récemment publié la brochure « 15 propositions pour réduire les charges administratives », qui contient 15 propositions concrètes pour réduire les tracasseries administratives. Vous pouvez télécharger la brochure sur www.vbo-feb.be > publications.

Dans son plan d'avenir « Horizon Belgique 2030 », la FEB formule également un certain nombre de recommandations très concrètes pour simplifier les charges administratives. Vous pouvez télécharger ce plan sur www.feb.be > publications > 'Horizon Belgique 2030'. □

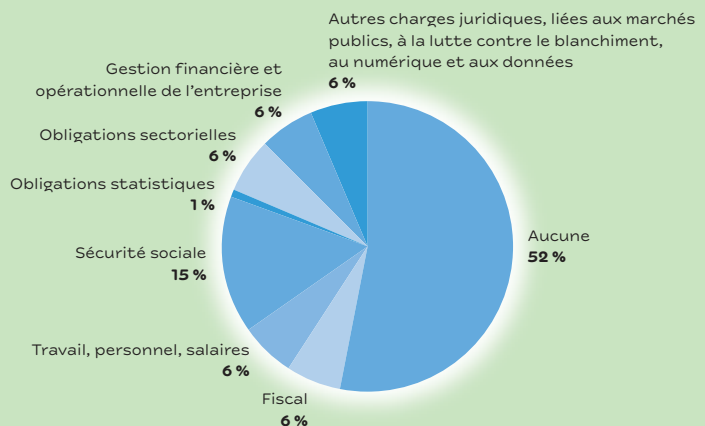
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CHARGES ADMINISTRATIVES ?



CHARGES ADMINISTRATIVES EN PLUS FORTE HAUSSE (DEPUIS 2021)



CHARGES ADMINISTRATIVES EN PLUS FORTE BAISSE (DEPUIS 2021)



Source : VBO FEB